



Parc  
naturel  
régional  
du Luberon

**MANOSQUE**  
**QUARTIER CHANTEPRUNIER**  
PRINCIPES D'AMENAGEMENT PHASE II

**ETUDES PRE-OPERATIONNELLES**

OCTOBRE 2020 - DÉCEMBRE 2021

[parcduluberon.fr](http://parcduluberon.fr)

## SOMMAIRE

Mission de la Phase II.....	3
Diagnostic de la phase I.....	5
Principes d'aménagements de la phase II.....	19
Scenarios d'aménagement proposés.....	24



## MISSION DE LA PHASE II

## ROLE DU PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON

Le Parc naturel régional du Luberon a été missionné dès 2011 afin de proposer des prescriptions d'aménagement posant les principes généraux du futur quartier Chanteprunier. Ceci, en intégrant les enjeux et équipements préalablement définis par la DLVA et la ville de Manosque.

L'objectif initial était de concevoir un nouveau quartier mixte (logement, commerces, équipements structurants...) intégré à son environnement, possédant une autonomie de quartier tout en étant rapidement connecté à la ville de Manosque et aux communes voisines (voie vélo, contournement de Manosque...).

Cette première phase d'études a été complétée à l'automne 2020 par une nouvelle commande de la communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération et la commune de Manosque afin d'esquisser les premières études concernant l'aménagement de la phase II du quartier Chanteprunier.

A cette époque, la première phase d'aménagement du quartier est réalisée et les travaux de la piscine intercommunale commencent. Les études ne portent donc pas sur ces aménagements déjà réalisés.

L'aménagement de l'entrée de la piscine intercommunale a fait l'objet d'un travail préalable en lien avec les services techniques de DLVA au printemps 2020 et n'est pas non plus concerné par les présentes études.

L'objectif confié au Parc est donc ici d'esquisser les principes d'aménagements de la phase II du quartier Chanteprunier afin de terminer l'aménagement en lien avec les aménagements réalisés, en cours ou à venir.

L'objectif est d'intégrer cette nouvelle phase dans un environnement certes urbain, mais également en transition avec une plaine encore largement agricole. C'est enfin de proposer un parti d'aménagement qui vienne équilibrer l'aménagement général du quartier en termes de logements, de densité, de commerces, de voiries, de services et d'espaces publics, à l'échelle du quartier et en lien avec le développement souhaité de la ville de la Manosque et de l'agglomération.

## METHODE ET DEROULE DE LA MISSION

La mission phase II confiée au Parc débute à l'automne 2020 et se termine en décembre 2021.

Les études présentées ont fait l'objet de réunions de travail et de validations intermédiaires avec les élus et techniciens communaux et intercommunaux tout au long des travaux : en décembre 2020, avril 2021 et octobre 2021.

En début de mission, l'équipe du Parc naturel régional du Luberon s'est attachée à analyser et tirer les enseignements des aménagements réalisés au cours de la première phase du quartier Chanteprunier.

A partir de cette analyse, des principes d'aménagements de base ont été dessinés et validés avec les élus afin d'esquisser la structure du futur aménagement.

A partir de cette structure, un premier scénario a été proposé en avril 2021. Il a été modifié pour évoluer vers les scénarios A et B. Parallèlement, le travail d'esquisse des scénarios a permis l'intégration de ces principes au PLU de Manosque en cours d'élaboration.

En octobre, les deux scénarios sont amendés pour proposer aux élus les scénarios C et D.

En décembre les dernières modifications et validations aboutissent au scénario final retenu.

Les études confiées au Parc du Luberon sont alors achevées.

# DIAGNOSTIC DE LA PHASE I

## DIAGNOSTIC DE LA PHASE I



Sauvegarder les vues vers les reliefs du Mont d'Or et le plateau de Valensole



Rappeler le caractère de plaine agricole du lieu et créer des transitions avec l'espace agricole

## ELEMENTS D'IDENTITE DU QUARTIER



Affirmer la présence de l'eau dans l'aménagement : noues, filioles, canal



Affirmer le caractère contemporain de l'architecture pour le quartier et créer une cohérence architecturale d'ensemble

## DIAGNOSTIC DE LA PHASE I

## LES ENTREES DU QUARTIER



Une entrée Sud qualitative, en double mail, plantée et cyclable



Une entrée Ouest piétonne et cyclable qualitative



Des connexions effectives avec le quartier des Embarrades, le secteur de la gare, la zone St-Joseph et l'entrée Sud de Manosque (avenue Joseph Cugnot)



Une coulée verte qui marque la limite à l'Ouest et au Nord, bordée par le canal de la Brillanne



Une opportunité de relier à pied ou en vélo le Sud de Manosque aux Vannades



Des limites en attente d'aménagement : coulée verte, voie de contournement, limite Est en lien avec la piscine, limite Nord.

## DIAGNOSTIC DE LA PHASE I

## LA COULEE VERTE



Une coulée verte non aménagée...



bien que déjà exploitée: cheminement, possibilité d'espace vert public, de création de potagers...



Une remise en question par les constructions dans son emprise et une nécessité de la préserver dans son épaisseur par un recul généreux des bâtiments





Des voiries avec une hierarchie qui structure le quartier mais un bouclage à terminer



Des usages bien définis mais des déplacements parfois mal aisés



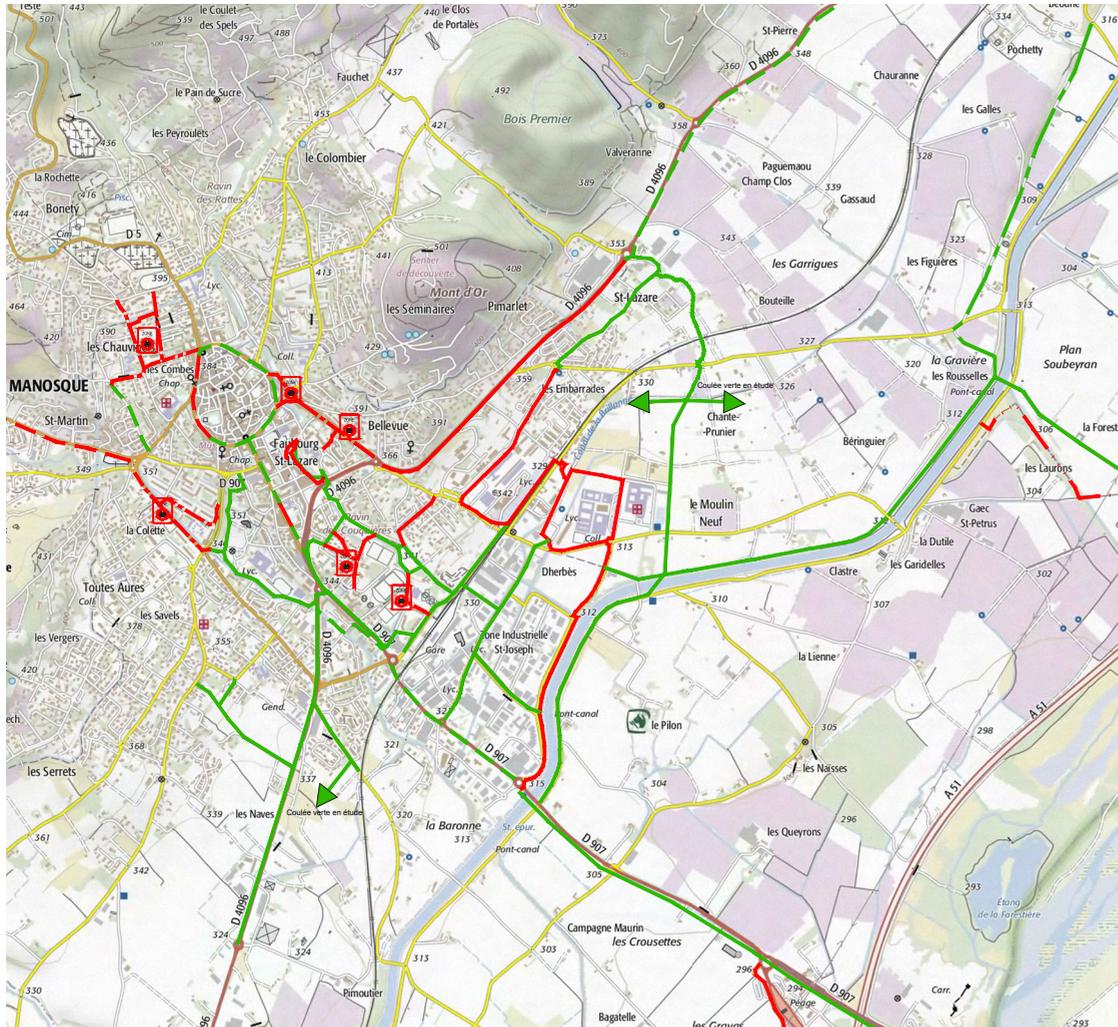
Un problème général de stationnements aériens sur les voies transversales et des poches de stationnement insuffisantes (équipements structurants)



Une zone de stationnement qualitative face à l'Hopital et des accès garage sur les voies secondaires pertinents

## DIAGNOSTIC DE LA PHASE I

## LES MOBILITÉS PIETONNES ET CYCLABLES



Extrait du plan d'aménagement vélo de Manosque, en rouge voies réalisées, en vert, à venir  
Plan de principe 2016



Un maillage de voies cyclables qui a été amorcé et est en attente de bouclage



Une diagonale piétonne pertinente et effective, en attente de bouclage



Des coeurs d'îlot traités en espaces publics et une unité dans le choix du mobilier et des revêtements



L'absence d'un espace public fédérateur, symbole de l'identité du quartier



Une ambiance minérale et urbaine malgré un effort de plantation : espaces de plantations réduits, choix des végétaux, eau non visible, difficulté d'intégration des petits équipements type transformateurs Enedis, ventilations, sorties de parkings, poubelles...





Une volonté de traitement qualitatif des clôtures (matériaux, plantations adaptées, plus de transparence...)



Un respect des prescriptions mais une hétérogénéité d'ensemble : murs pleins, grillages, grillages doublés de haies...



Une forte présence du grillage qui ferme l'espace public



Une mixité de logement effective, mais un taux de logements sociaux importants (40%), une typologie de maison de ville peu représenté (en coeur de ZAC)



Des logements en R+2/3 le long des axes qui donnent une ambiance urbaine et des rez-de-chaussée parfois peu adaptés ou agréables.

Un secteur de logements individuels à l'Ouest sans structure ni lien avec le quartier

## DIAGNOSTIC DE LA PHASE I

## LA PRISE EN COMPTE DE L'EAU ET DU VÉGÉTAL DANS L'AMÉNAGEMENT



Un traitement du végétal différencié : alignements, placettes, pergolas, jardinières, des plantations arborées efficaces et généreuses le long des voies



Un traitement du végétal urbain où le végétal agrémente un espace majoritairement minéral



Une gestion des eaux alternative et écologique peu visible (noues, fossés, bassins de pluie...)



Le canal de la Brillanne invisible sauf sur le ponton de l'entrée Ouest

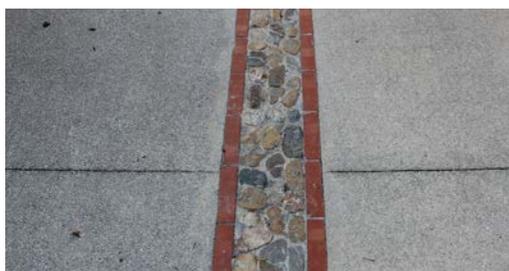


Un respect des principes de volume bas pour les équipements publics dans le périmètre de la ZAC (école internationale, équipements para-médicaux, tribunal)



Des constructions hautes réalisées ou à venir qui entravent les vues

## ENSEIGNEMENTS DE LA PHASE I



## POINTS FORTS

Une diagonale piétonne intérieure végétalisée, empruntée

La végétalisation des axes routiers (alignements d'arbres, haies...)

L'ambiance « cœur de ville » en ilot central

Le réseau viaire secondaire en sens unique et végétalisé permettant de connecter les secteurs du quartier entre eux

Les vues maintenues en grande partie sur le Mont d'Or

La connexion vélo sécurisée vers le centre ville

La qualité des entrées Sud et Ouest de la ZAC

Une recherche de mobilier adapté à l'ambiance des quartiers (lampadaires urbains...) et une recherche de revêtement « signal » en galet

La structure du quartier

La diversité architecturale et la recherche architecturale contemporaine

Les opportunités des zones de nature et de cheminements aux abords du canal

## RECOMMANDATIONS

Sauvegarder l'épaisseur de la Coulée verte le long du canal

Anticiper les coûts de gestion des espaces publics

## ENSEIGNEMENTS DE LA PHASE I



## POINTS FAIBLES

Une densité forte ressentie comme incohérente et à diminuer progressivement dans la phase II

Une qualité des espaces publics en cœur d'îlot à améliorer due à la minéralité du site et à la fermeture des espaces

Un besoin de commerces et services de proximité au sein d'un espace public central pour faire vivre le quartier

Une coulée verte amputée au Sud et à l'Ouest de la ZAC

Des stationnements insuffisants

Le traitement des lisières à aménager : lier le quartier à son environnement agricole immédiat en opérant des transitions

La gestion de l'eau à traiter de manière qualitative

## RECOMMANDATIONS

Poursuivre et accentuer la mixité des usages : habitat, équipements, commerces

Assurer les principes d'aménagement tout en évitant un découpage immobilier "opportuniste", liée à une absence de gestion du foncier d'ensemble de la ZAC

Penser à la cohérence économique du projet afin d'équilibrer le programme et de pouvoir financer les aménagements publics nécessaires à la vie du quartier

## PRINCIPES D'AMENAGEMENT DE LA PHASE II



  
 Parc naturel régional du Luberon

**Périmètre d'étude ZAC Chantepunier Phase II**

-  Bâti cadastral (2015)
-  Sections cadastrales
-  Parcelles cadastrales
-  Périmètre du Parc

0 150 m  
 1 : 5000

Date : 22/02/2021  
 Sources : Orthophoto - Cadastre - PNRL  
 BaseDeDonnées©-IGN PFAR 2007-2018  
 Cartographie : PNRL - PELTIER Clara

**SURFACE TOTALE BRUTE : 19ha**

**LOGEMENTS**

Objectif: 400 logements  
 Objectif de densité moyenne : 30 log/ha  
 Social : 30 % logement social plutôt en accession

**EQUIPEMENTS PUBLICS**

Piscine : localisée et permis déposé  
 Cuisine centrale  
 Groupe scolaire : maternelle et élémentaire pour une capacité d'une centaine d'élèves en élémentaire avec petit équipement sportif du groupe scolaire (cour et salle)  
 Parkings  
 Voies cyclables : liaison Manosque Est vers le quartier Chantepunier  
 Liaison Manosque centre et Est vers Les Vannades  
 Contournement Est de Manosque

**EQUIPEMENTS PRIVES ET SERVICES**

Parkings en nombre pour phase II et surplus phase I  
 Commerces de proximité, pas de concurrence entre les commerces de Chantepunier et le reste de la ville

**ESPACES VERTS PUBLICS**

Parc urbain : coulée verte

© 2021 BaseDeDonnées©-IGN PFAR 2007-2018

Système d'information territorial des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur - <http://geo.pnrpaca.org> - Application : Urbanisme et projets d'aménagement

## PRINCIPES D'AMENAGEMENT GENERAUX

Les illustrations évoquant les principes d'aménagement sont basées sur des images références

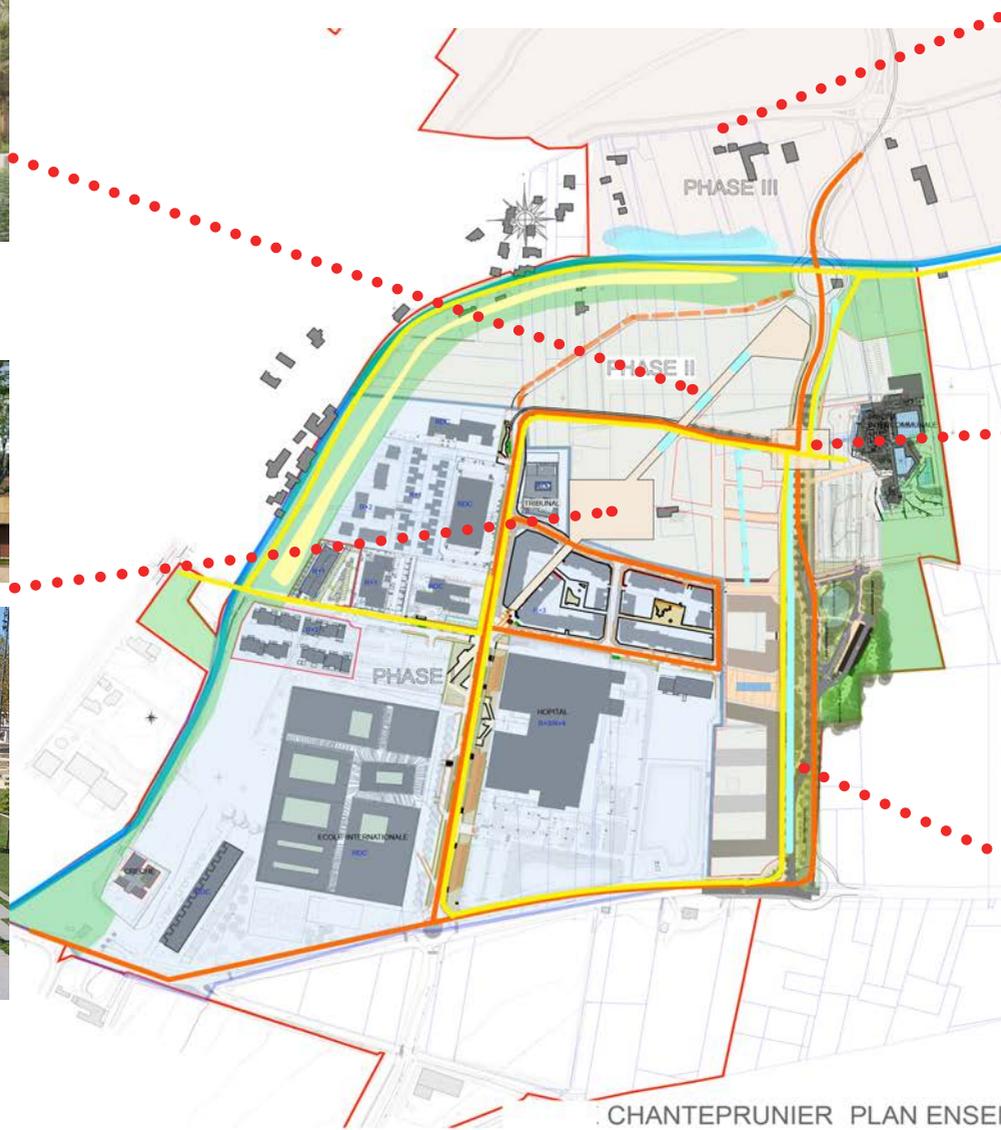
## STRUCTURE DU PROJET



Prolongement de la diagonale piétonne  
Exemple de ruelle intérieure de coeur de quartier



Création d'un espace public central  
Exemple de place intérieure végétalisée



Habitations existantes  
Prise en compte de l'existant et transition à créer



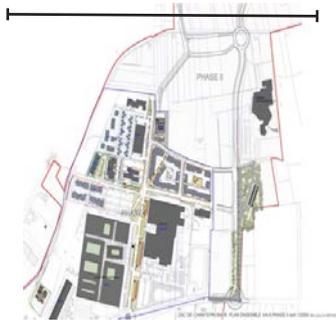
Voie de contournement et entrée piscine  
Exemple de franchissement piéton sécurisé



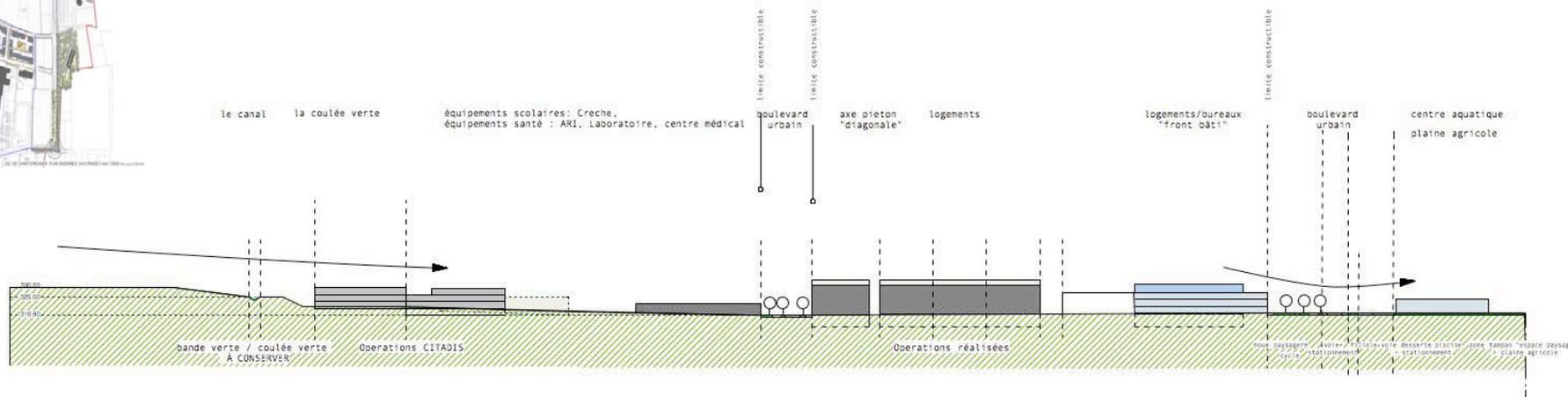
voie de contournement et vélo  
Exemple d'aménagement vélo sécurisé

CHANTEPRUNIER PLAN ENSEMBLE PHASE

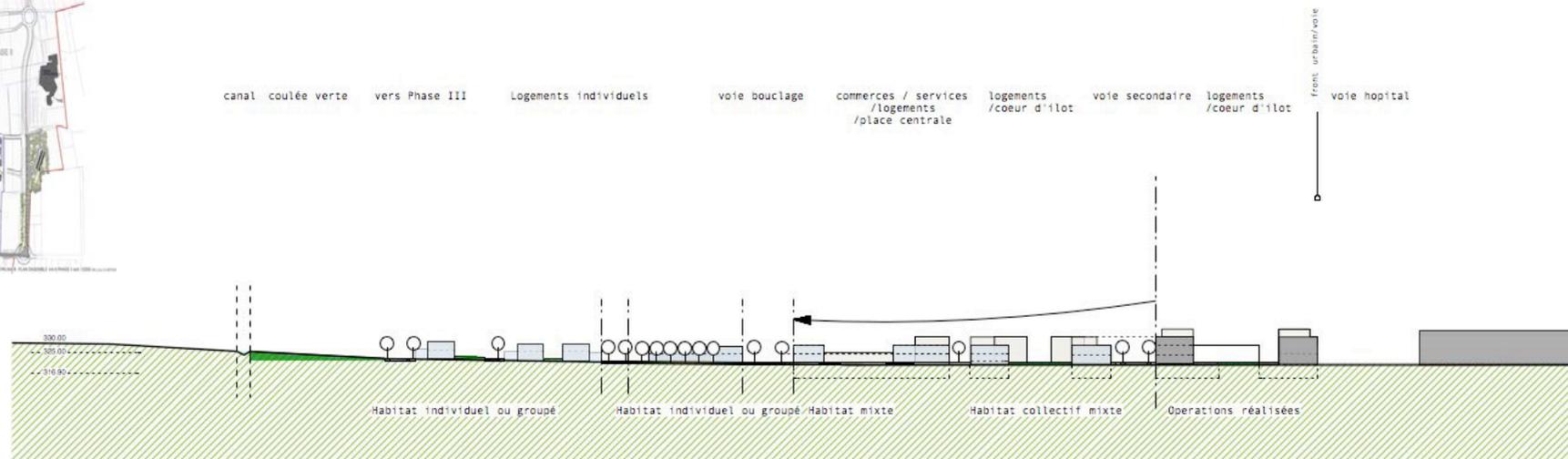
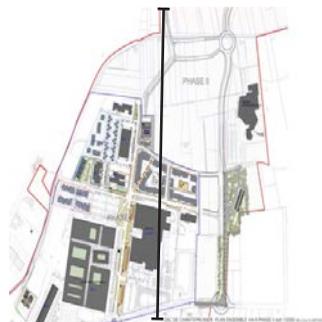
ech. 1/5000° Mis



Le principe d'aménagement se fait selon une dégressivité progressive de la densité et de la hauteur des bâtiments afin de couvrir la phase II à la phase I dense et d'organiser la transition avec l'espace agricole à l'Est et les maisons individuelles situées au Nord.



COUPE TRANSVERSALE SUR ENSEMBLE DU SITE : Depuis le canal vers la plaine agricole



EPANNELAGE : Front sur le Boulevard vers les logements individuels groupés / habitat intermediaire

# PRINCIPES D'AMENAGEMENT GENERAUX

# PRINCIPES PAYSAGERS



Connexion piéton et vélo par dessus le canal vers le lotissement, accès riverain et entretien



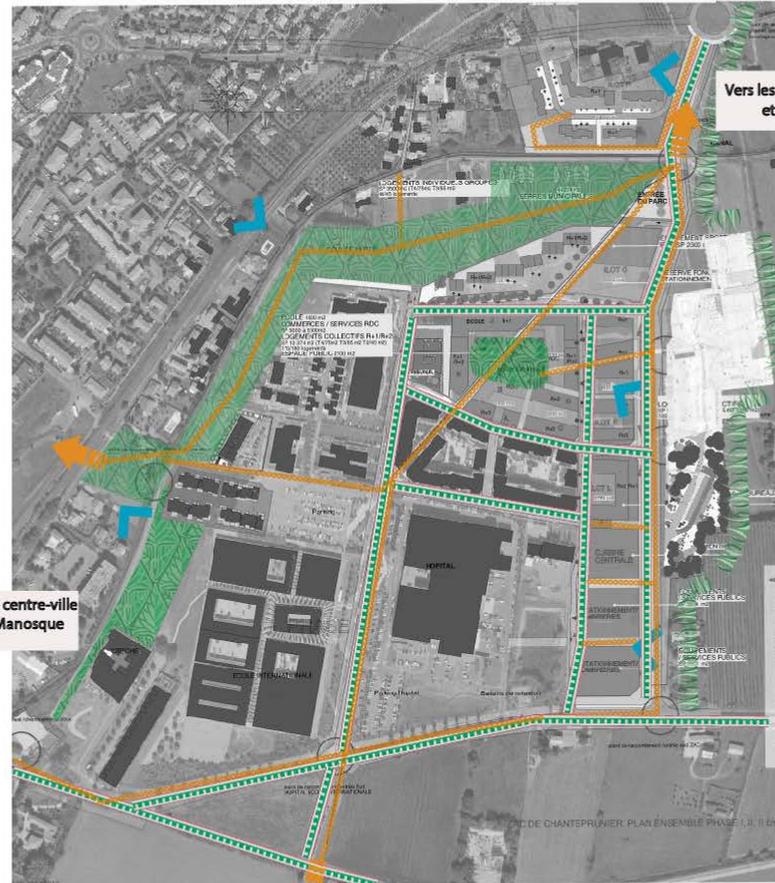
Vues préservées sur le Mont d'Or



Connexion piéton et vélo vers le centre-ville depuis la Coulée verte



Connexion piéton et vélo vers la crèche à créer depuis le centre de la ZAC, par la Coulée verte



Connexion vélo vers les Vannades du centre de la ZAC (et le centre-ville de Manosque) par la Coulée verte et le chemin des Vannades



Vues préservées sur le plateau de Valensole et le Verdon



Vues préservées sur les environs agricoles



Connexion et cheminement piéton et voie vélo



Lisière agricole: bosquet varié



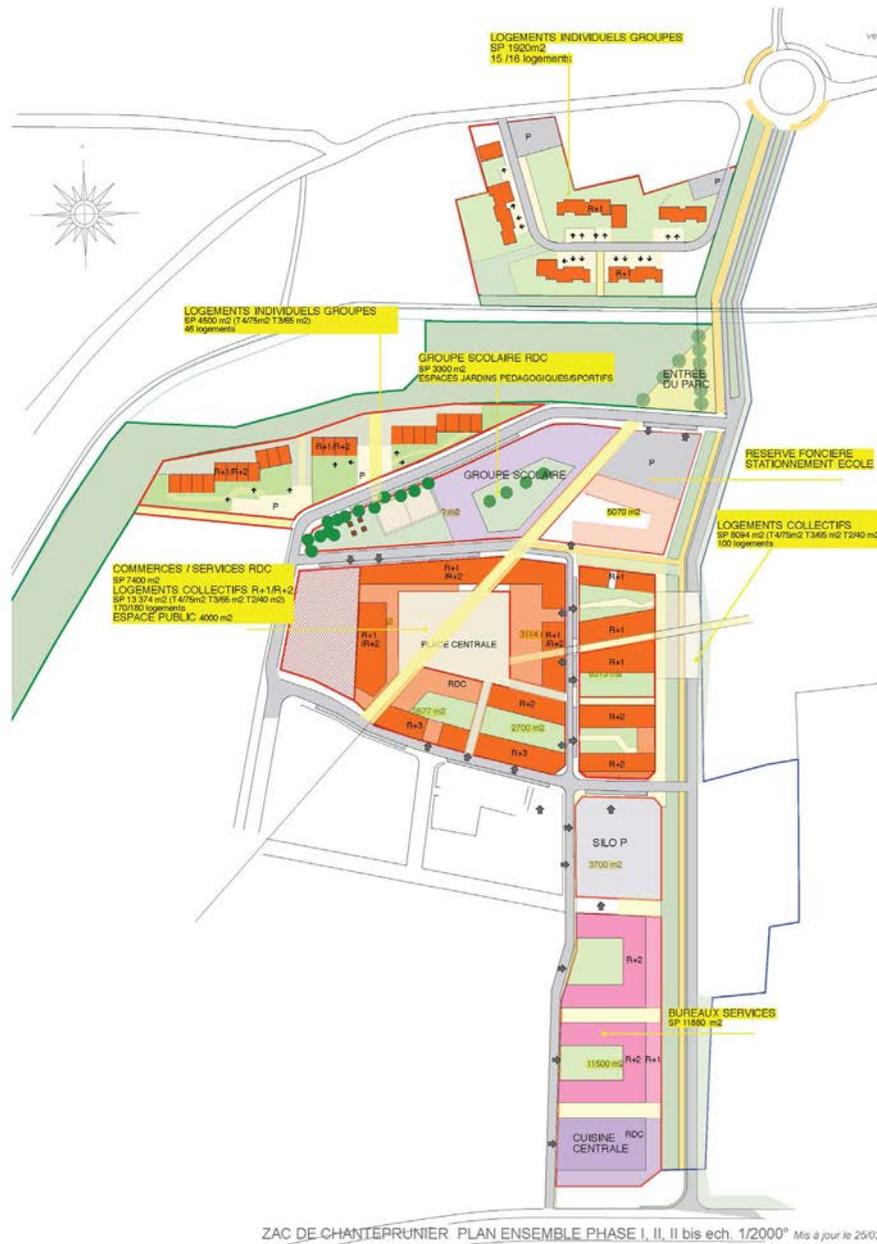
Ouvertures paysagères sur le Mont d'Or, le plateau de Valensole et la plaine agricole



Plantation urbaine arborée: arbres de haute tige



# SCENARIOS D'AMENAGEMENT PROPOSES



### ESTIMATION DES CHIFFRES CLES

Surface totale brute :	19 ha
Surface retirée pour habitations existantes :	2,4 ha
Surface retirée pour la piscine et son entrée :	3,6 ha
Surface totale brute réelle :	13 ha
Surface totale nette des îlots constructibles :	7,8 ha
Surface totale des espaces collectifs :	5,85 ha dont
coulée verte :	3,95 ha
voie verte :	1,4 ha
place centrale :	4000 m <sup>2</sup>
jardin de pluie :	1000 m <sup>2</sup>
Nombre de logements :	332 logements, d'environ 75 m <sup>2</sup>
Densité totale moyenne brute :	26 log/ha
Densité totale moyenne nette :	48 log/ha
Surface de plancher totale des logements :	27 888 m <sup>2</sup>
Surface de plancher totale des commerces/services :	7400 m <sup>2</sup>
Surface de plancher totale des bureaux :	11880 m <sup>2</sup>
Surface de plancher totale des équipements :	10 000 m <sup>2</sup>
Réserve foncière :	5100 m <sup>2</sup>

La proposition initiale s'articule autour du prolongement de la diagonale piétonne initiée en phase I et d'une grande place centrale, coeur du futur quartier Chanteprunier.

Autour de cette place, des logements, des commerces et la proximité de l'école. De nombreuses venelles (jaune) sont proposées pour connecter le quartier aux équipements et espaces existants. Les entrées de route sur la future voie de contournement sont volontairement limitées.

Entre l'hôpital et la voie de contournement, des équipements publics ou des bureaux sont envisagés du fait du bruit de la route et de la proximité de l'hôpital et de la chaufferie.

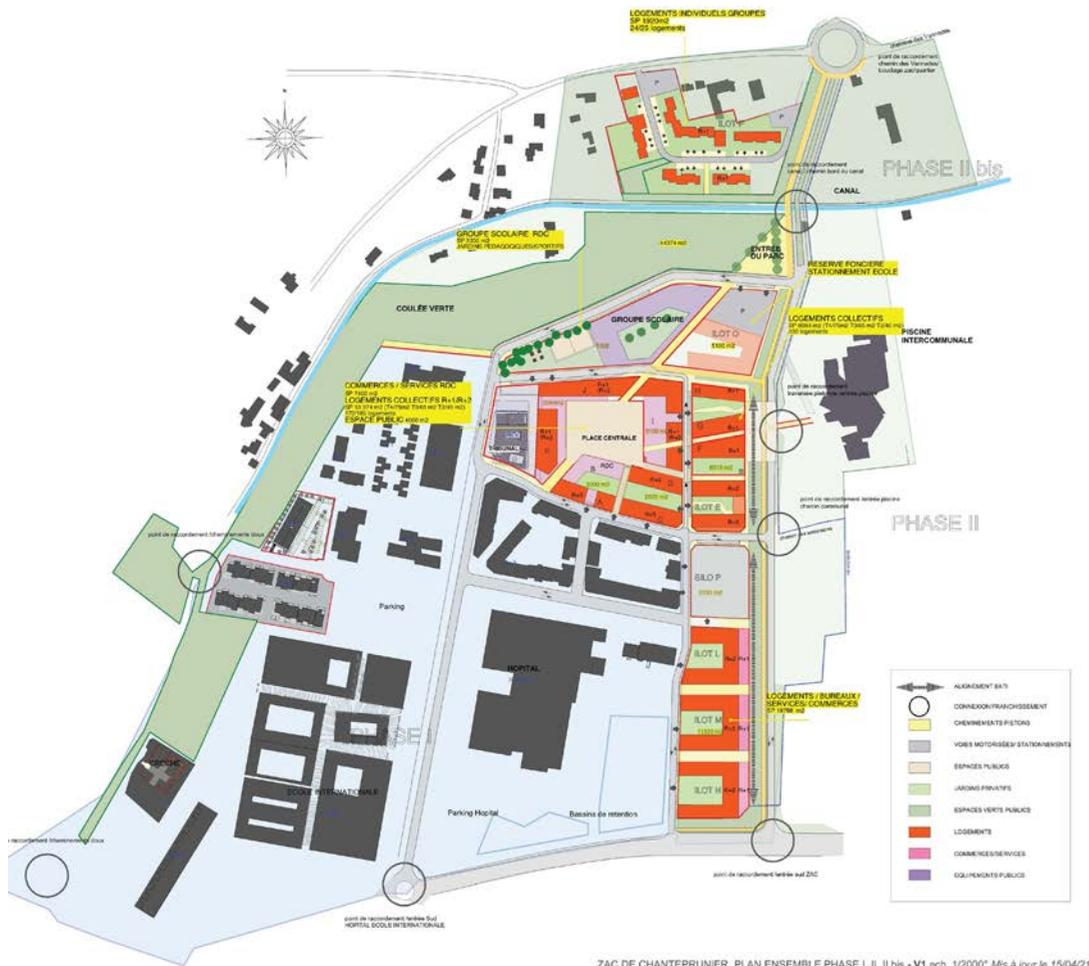
Le long du canal, un grand parc -coulée verte- reprenant l'emprise qui avait été envisagée dans la phase I est dessinée. Elle vient border les habitations existantes au Sud du canal.

A la fin de la diagonale piétonne une entrée de Parc est dessinée, pour terminer l'aménagement de la diagonale vers le Parc et marquer l'entrée depuis le Nord du site.

Le quartier dispose d'une réserve foncière qui peut accueillir du logement ou du stationnement.

Au Nord du canal, il est proposé la réalisation de maisons individuelles groupées afin de respecter la densité du secteur existant.

Un réseau viaire (interne, de bouclage, de contournement...) au gabarit variant en fonction du flux et de sa localisation



ESTIMATION DES CHIFFRES CLES

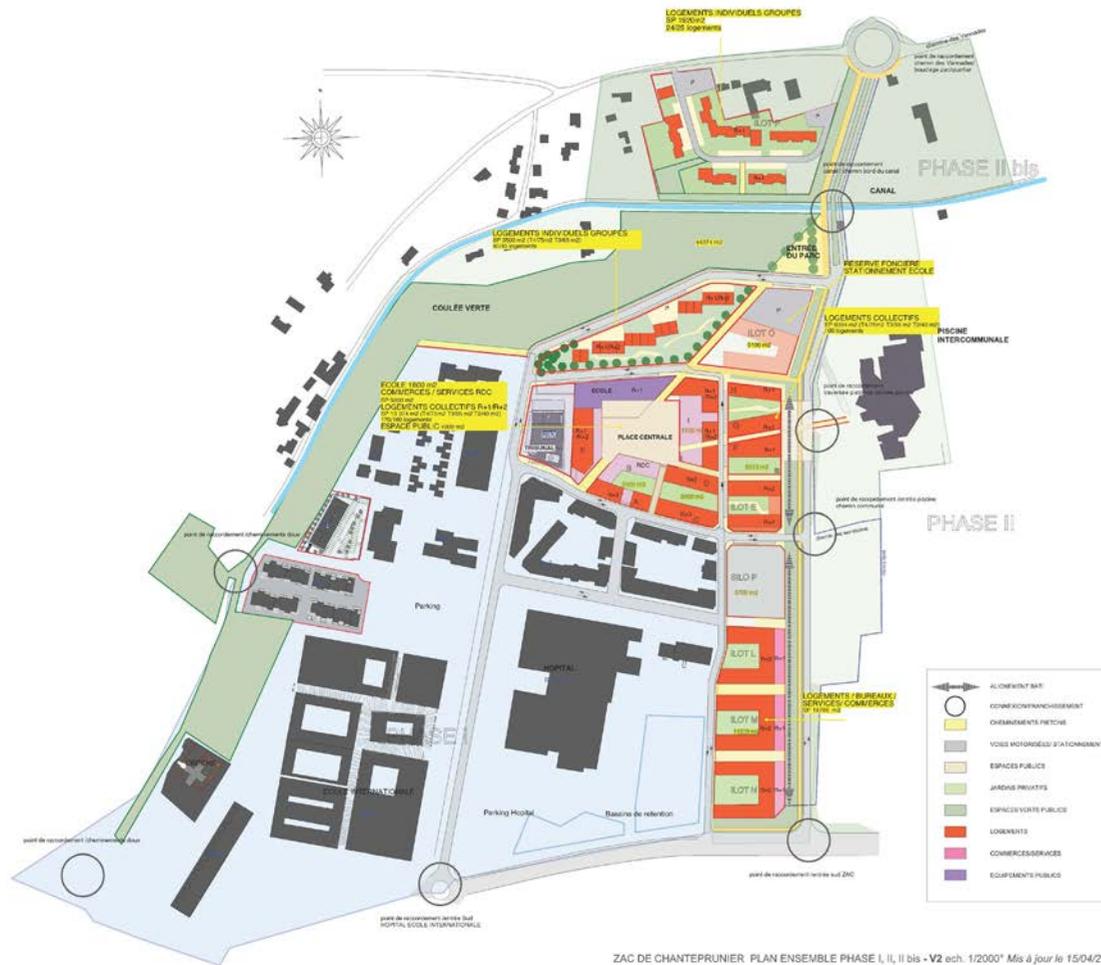
- Surface totale brute : 19 ha
- Surface retirée pour habitations existantes : 2,4 ha
- Surface retirée pour la piscine et son entrée & tribunal : 3,9 ha
- Surface totale brute réelle : 12,7 ha
- Surface totale nette des îlots constructibles : 6,7 ha
- Surface totale des espaces collectifs : 6,3 ha dont
  - coulée verte : 4,4 ha
  - voie verte : 1,4 ha
  - place centrale : 4000 m<sup>2</sup>
  - jardin de pluie : 1000 m<sup>2</sup>
- Nombre de logements : 475 logements, d'environ 75 m<sup>2</sup>
- Densité totale moyenne brute : 37 log/ha
- Densité totale moyenne nette: 71 log/ha
- Surface de plancher totale des logements : 36 000 m<sup>2</sup>
- Surface de plancher totale des commerces/ services : 14 560 m<sup>2</sup>
- Surface de plancher totale des équipements (hors piscine & tribunal) : 7 000 m<sup>2</sup>
- Réserve foncière : 5100 m<sup>2</sup>

Dans cette première variante du scénario initial, l'ensemble de logements prévus au Nord du groupe scolaire disparaît pour agrandir l'espace donné à la coulée verte. L'école est ainsi en lien avec la coulée verte, l'espace vert principal du quartier (séparé par une voirie interne).

Au Sud, le long de la voie de contournement, les équipements publics et les bureaux sont remplacés par des immeubles de logements.

Au Nord du canal, le nombre de logements a augmenté, l'aménagement est plus dense.

La place centrale et le groupe scolaire restent généreux en surface.



ESTIMATION DES CHIFFRES CLES

Surface totale brute : 19 ha  
 Surface retirée pour habitations existantes : 2,4 ha  
 Surface retirée pour la piscine & tribunal : 3,9 ha  
 Surface totale brute réelle : 12,7 ha  
 Surface totale nette des ilots constructibles : 6,7 ha  
 Surface totale des espaces collectifs : 6,3 ha dont  
 coulée verte : 4,4 ha  
 voie verte : 1,4 ha  
 place centrale : 4000 m<sup>2</sup>  
 jardin de pluie : 1000 m<sup>2</sup>

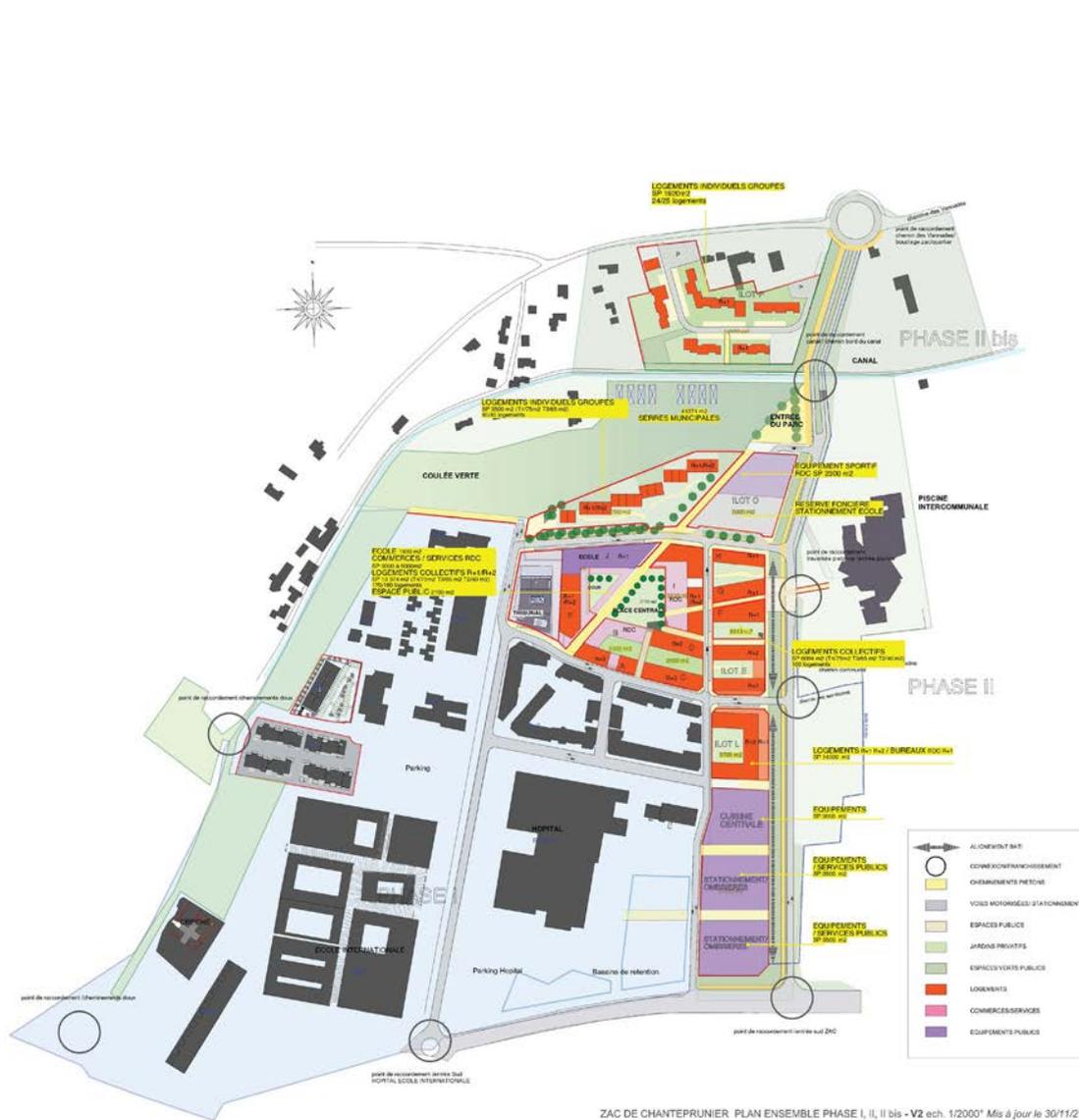
Nombre de logements : **332 logements**, d'environ 75 m<sup>2</sup>  
 Densité totale moyenne brute : **41 log/ha**  
 Densité totale moyenne nette: **78 log/ha**  
 Surface de plancher totale des logements : **39 500 m<sup>2</sup>**  
 Surface de plancher totale des commerces/services : **12 160 m<sup>2</sup>**  
 Surface de plancher totale des équipements : **5500 m<sup>2</sup>**  
 Réserve foncière : 5100 m<sup>2</sup>

Dans cette deuxième variante du scénario initial, l'ensemble de logements prévus au Nord du groupe scolaire disparaît pour agrandir l'espace donné à la coulée verte. L'école est inséré autour de la place centrale selon un principe d'école sur plusieurs étages. Les logements individuels s'insèrent au Nord de cette place, en lien avec la coulée verte - à la place de l'emplacement du groupe scolaire.

Au Sud, le long de la voie de contournement, les équipements publics et les bureaux sont remplacés par des immeubles de logements.

Au Nord du canal, le nombre de logements a augmenté, l'aménagement est plus dense.

La place centrale reste généreuse.



ZAC DE CHANTEPRUNIER PLAN ENSEMBLE PHASE I, II, II bis - V2 éch. 1/2000\* Mis à jour le 30/11/21



ESTIMATION DES CHIFFRES CLES

Surface totale brute : 19 ha  
 Surface retirée pour habitations existantes : 2,4 ha  
 Surface retirée pour la piscine & tribunal : 3,9 ha  
 Surface totale brute réelle : 12,7 ha  
 Surface totale nette des îlots constructibles : 6,7 ha  
 Surface totale des espaces collectifs : 6,1 ha dont  
 coulée verte : 4,4 ha  
 voie verte : 1,4 ha  
 place centrale : 2100 m<sup>2</sup>  
 jardin de pluie : 1000 m<sup>2</sup>

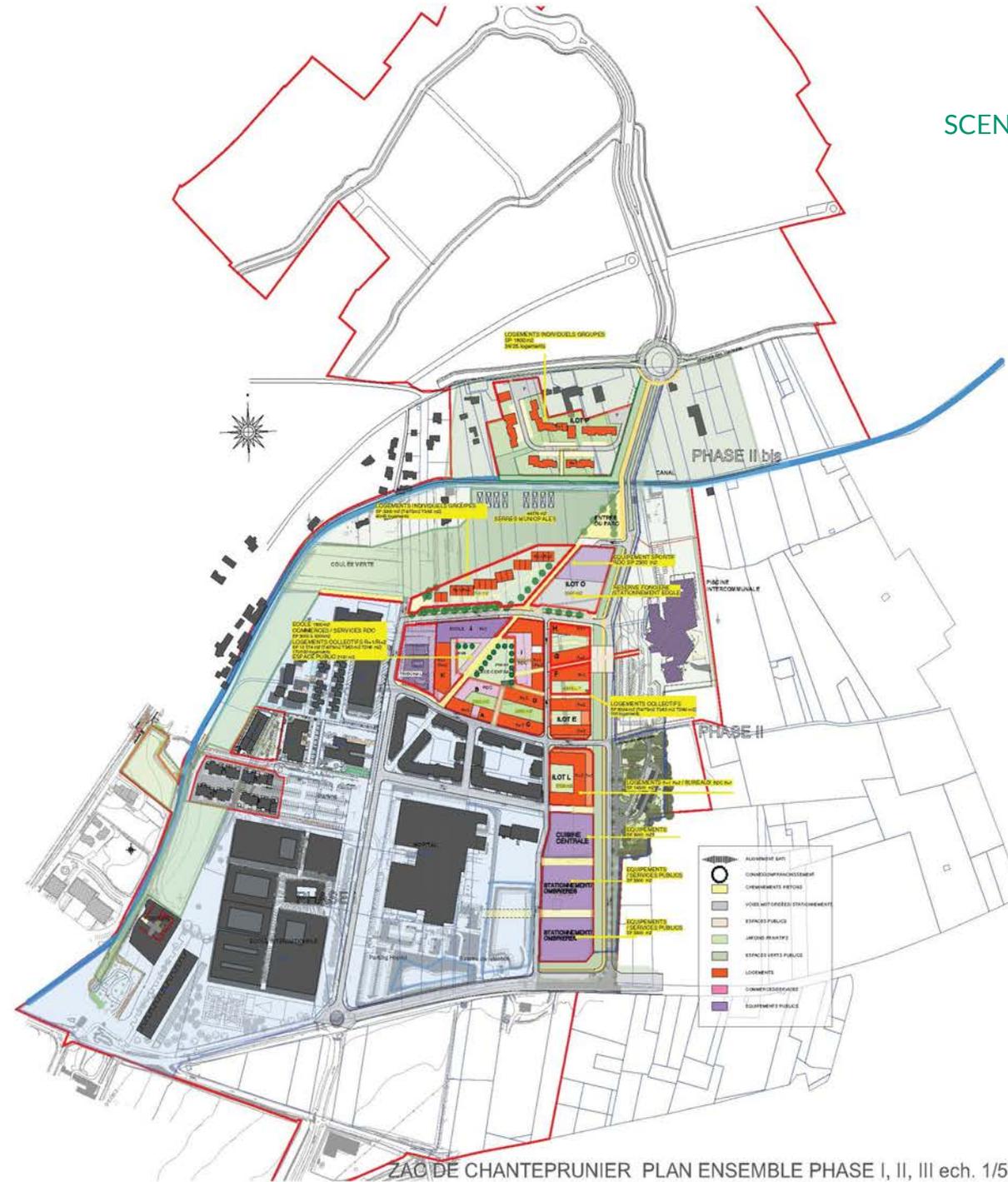
Nombre de logements : 480 logements, d'environ 75 m<sup>2</sup>  
 Densité totale moyenne brute : 37,8 log/ha  
 Densité totale moyenne nette: 72 log/ha  
 Surface de plancher totale des logements : 41 400 m<sup>2</sup>  
 Surface de plancher totale des commerces/services : 5000 m<sup>2</sup>  
 Surface de plancher totale des équipements : 14 100 m<sup>2</sup>  
 Réserve foncière : 5100 m<sup>2</sup>

Dans le scénario final, la densité est plus importante. La coulée verte garde son emprise maximale. L'école est insérée autour de la place centrale, dont l'emprise est réduite pour permettre un éventuel espace extérieur (cour).

Les logements individuels s'insèrent au Nord de cette place, en lien direct avec la coulée verte puisque la voirie interne qui longeait le quartier est supprimée et reportée le long de l'école vers la piscine.

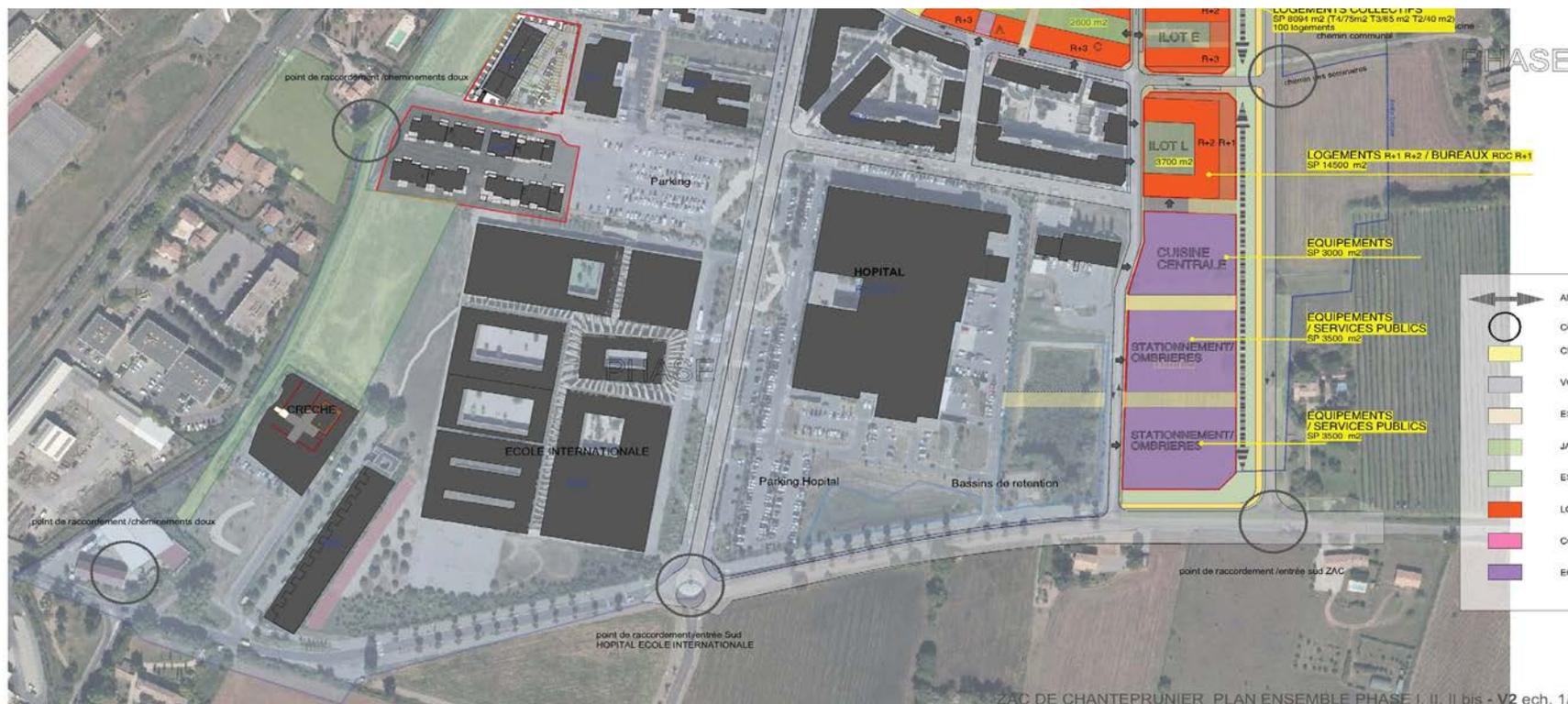
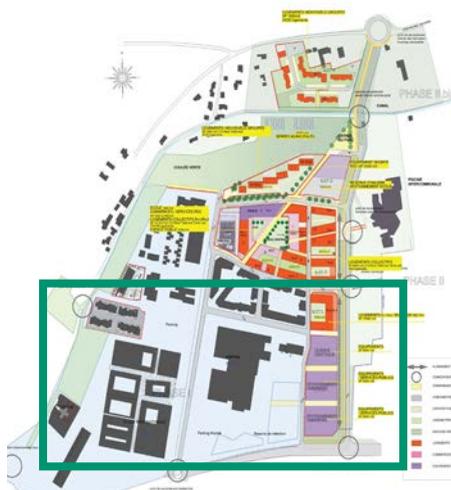
La réserve foncière permet l'accueil d'un équipement sportif et d'un espace de stationnement.

Au Sud, le long de la voie de contournement, les équipements publics remplacent les logements et le parking silo devient espaces de stationnement avec ombrières. L'ancien emplacement du parking silo est remplacé par des logements qui viennent achever l'allée de logements de la phase I.



ZAC DE CHANTEPRUNIER PLAN ENSEMBLE PHASE I, II, III ech. 1/5000° Mis à jour le 31/11/21

L'aménagement de la phase II du quartier Chanteprunier peut se lire en trois secteurs d'aménagement distincts. «De l'hôpital à la piscine» représente la bande d'implantation des constructions situées entre la phase I existante et la future voie de contournement.



### PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT DÉTAILLÉS

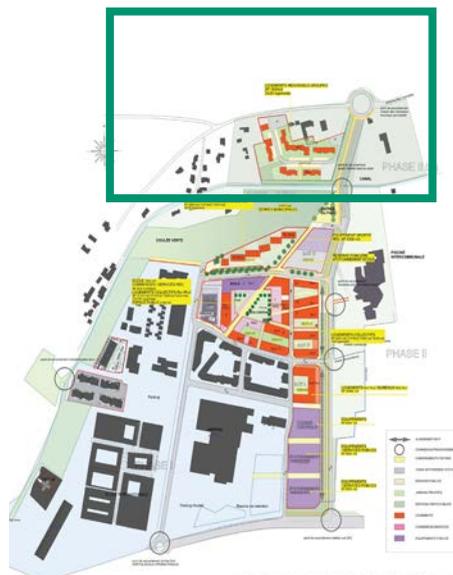
- Voie verte le long de la voie de contournement (voir coupes de voiries), arborée et sans stationnement aérien.
- Prolongation de la voie existante pour rejoindre le chemin des Séminaires.
- Accès aux îlots par la voie interne pour limiter les accès motorisés sur la voie contournement
- Alignement des îlots le long de la voie verte pour création d'un front urbain grâce à l'alignement du bâti.
- Espaces de stationnement pour la desserte de la phase I et de la phase II.
- Cuisine centrale à proximité d'équipements existants (hôpital, chaufferie...).
- Hauteur dégressive des îlots bâtis vers la plaine agricole : R+2 max puis R+1
- Traversées piétonnes et cycles vers voie verte entre les îlots bâtis permettant une connexion interquartier.
- Ilot L en logement en cohérence avec la phase I. Cœur d'îlot L possible à la privatisation.



## PROPOSITIONS DÉTAILLÉES PAR SECTEUR D'AMÉNAGEMENT

### AU DESSUS DU CANAL

L'aménagement de la phase II du quartier Chanteprunier peut se lire en trois secteurs d'aménagement distincts.  
«Au dessus du canal» représente la fin de l'aménagement du quartier, située au Nord du canal de la Brillanne.



## PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT DÉTAILLÉS

Conservation des habitations existantes et de leurs jardins, parfois partiellement (négociations foncières nécessaires)

Logement individuel ou individuel groupé en R+1 avec jardins et/ou terrasses

Accès des habitations par des poches d'accès mutualisés à 2-3 logements, arborées, stationnements individuels mutualisés, accès individuels aux habitations

Jardin collectif et jardins individuels ou partagés

2 poches de stationnement en entrée de quartier

Espace de retrait par rapport au canal : jardin de pluie, noues pour les eaux pluviales, accès entretien du canal

Maintien de la voie verte en bordure de déviation (même principe qu'en dessous du canal)

Accès piéton depuis un pont sur le canal existant à maintenir

Recul des habitations situées à proximité de la voie de contournement, et traitement arboré et arbustif pour réduire les nuisances

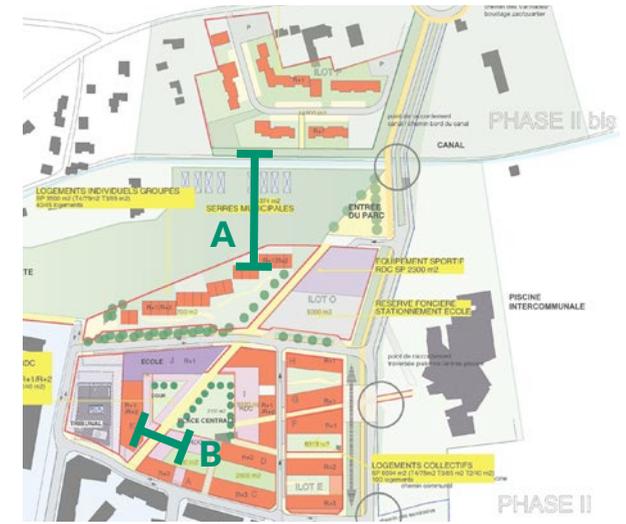
## ENSEMBLE DES COUPES DE VOIRIES

### COULEE VERTE (A)

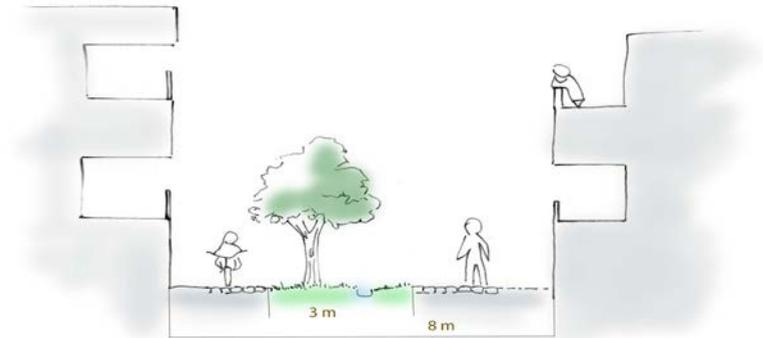


L'épaisseur de la Coulée verte est variable en fonction des besoins et des possibilités de récupération de foncier, l'objectif est de créer une bande végétalisée multi-usage: récréatif et jeux, repos, refuge de nature et de silence, coin potager, déambulation piétonne et vélo apaisée....  
La coulée verte peut être ponctuellement surcreusée afin d'offrir un espace d'infiltration des eaux de pluie, qui soit intégré aux usages (espace multifonctionnel).

- Épaisseur de la coulée verte: 20 à 40m**
- Présence d'un potager, verger**
- Déambulation piéton+vélo interne et le long du canal**
- Espace végétalisé et infiltration d'eau**



### DIAGONALE PIETONNE (B)



La diagonale piétonne a un usage mixte: déplacement piéton et vélo, espace de proximité source de lien social, végétalisé avec des fosses de plantation confortable pour récupérer l'eau pluviale et afin d'apporter fraîcheur et refuge de nature. La présence d'une filiole peut être affirmée dans le cadre d'un chemin de l'eau ludique et végétalisé.

- Usage mixte**
- Espace végétalisé**
- Chemin de l'eau**
- Lien social**

## ENSEMBLE DES COUPES DE VOIRIES

### DEVIATION (D)



La déviation permet un déplacement confortable des véhicules en double flux.  
La vitesse est moyenne et le flux doit être fluide: les intersections sont ainsi limitées, présence d'une seule traversée piétonne en face de l'entrée de la piscine, absence de stationnement longitudinal.  
L'intégration paysagère de la déviation s'effectue grâce à la voie verte, composée d'une noue paysagère, d'une bande plantée coté Est, d'une épaisseur confortable intégrant des voies piéton/vélo apaisées.

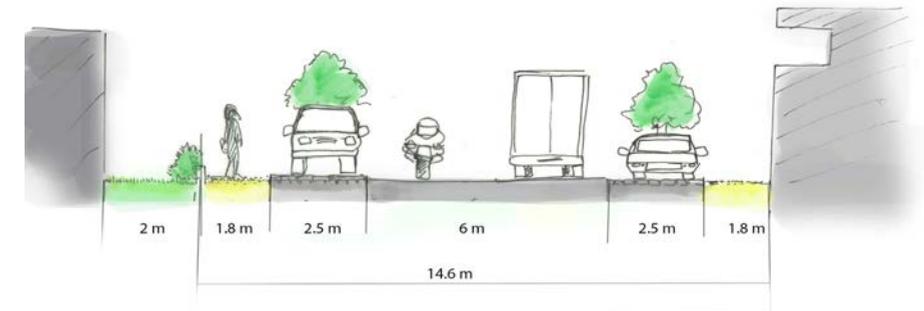
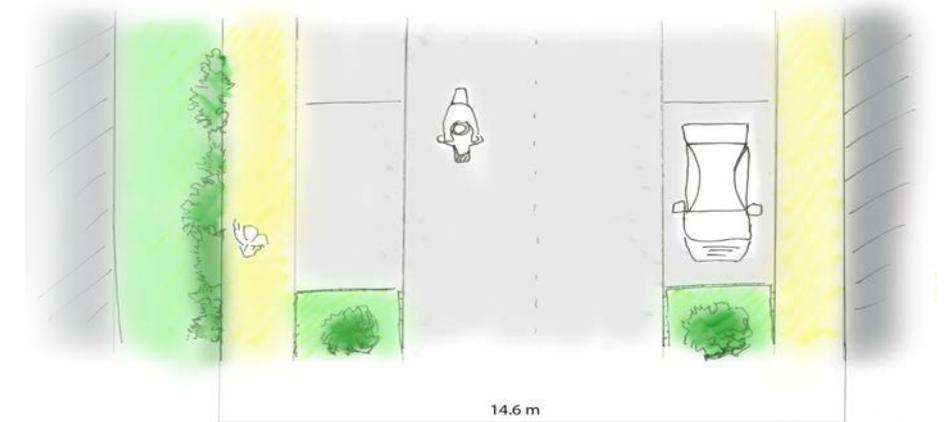
#### Double sens de circulation

Noue paysagère: voie verte et bande plantée

Absence de stationnement longitudinal

Voie vélo et piéton séparée

### VOIE DE BOUCLAGE (C)



La voie de bouclage permet un déplacement confortable des véhicules en double flux.

La vitesse est limitée et un stationnement longitudinal ponctué d'arbres d'alignement sera proposé pour répondre aux besoins de ce quartier résidentiel, longeant un groupe scolaire.

#### Double sens de circulation

Alignement d'arbres

Stationnement longitudinal

## REFERENCES ET INSPIRATIONS

## L'HABITAT INDIVIDUEL

Les volumes sont homogènes, l'architecture standardisée, les limites et l'insertion dans l'environnement ne sont pas envisagées, les couleurs et matériaux sans lien avec le contexte...



- L'architecture est cohérente en permettant des variations dans les couleurs, les matériaux, les volumes et l'épanelage; le lien avec le contexte est envisagé, l'orientation des logements est pensée; le logement individuel laisse la place à l'intimité tout en s'intégrant dans un espace collectif.
- Les matériaux sont sobres et intégrés au contexte environnant.



## REFERENCES ET INSPIRATIONS

Eviter les volumes trop réguliers, l'architecture standardisée, les limites et l'insertion dans l'environnement ne sont pas envisagées, les couleurs et matériaux sans lien avec le contexte, l'absence de végétal...



## L'HABITAT COLLECTIF

- Ces logements collectifs illustrent la possibilité de variation des hauteurs au sein du bâtiment permettant de diminuer les hauteurs ressenties sur rue et de dégager des espaces extérieurs pour les logements.
- Ils illustrent aussi les possibilités d'espaces de jardins privatifs et collectifs en coeur d'îlots.
- Le soin et la sobriété apportés au choix des matériaux participent à leur intégration dans le contexte tout comme leurs abords végétalisés et plantés, non clôturés.



## REFERENCES ET INSPIRATIONS

Eviter un aménagement «classique» des routes: un traitement très minéral, pas de recherche d'infiltration des eaux pluviales, ruissellement, accumulation et pas de valorisation de la ressource en eau.



Privilégier un aménagement «paysager» des routes intégrant la problématique du pluvial: un traitement végétalisé, une infiltration des eaux pluviales, favorisant une réduction du ruissellement et une valorisation de la ressource en eau pour les plantations.



## REFERENCES ET INSPIRATIONS

Une faible valorisation actuelle du canal et ses filioles dans le quartier et la ville, perte de continuité dans les nouveaux quartiers aménagés.



● Privilégier un aménagement «paysager» des filioles intégrées à l'espace public : une continuité du réseau d'irrigation et de sa fonctionnalité, un espace ludique, un traitement végétalisé offrant des îlots de fraîcheur et de nature, une valorisation du patrimoine et de l'eau brute, un support pour structurer les liaisons douces au sein du quartier.



## REFERENCES ET INSPIRATIONS

Un aménagement fonctionnel des bassins d'orage sans recherche d'intégration paysagère, absence de végétalisation d'accompagnement, clôtures imposantes, fosse profonde....



Privilégier un aménagement «paysager» des bassins d'orage intégrés à l'espace public apportant de nouveaux usages : réponse à la contrainte technique de contenir les eaux pluviales avec des réponses adaptées aux intensités des épisodes pluvieux (remplissage par niveau), création d'un espace ludique et de jeux hors période de pluie, un traitement végétalisé, un apport de biodiversité, ...



## REFERENCES ET INSPIRATIONS

## AMENAGEMENT DE LA RUE

Eviter un aménagement classique des rues peu qualitatif: absence de végétalisation d'accompagnement, clotûres et murets imposants, omniprésence de la voiture pour la circulation et le stationnement, multiplication des éléments de mobilier et de niveaux ....



## REFERENCES UTILISÉES

### HABITAT

Noisy le Grand (93), Ecoquartier de l'île de la Marne, SOA Architectes, 2018  
Brioude (43), 20 habitations individuelles groupées BBC, Atelier du Rouget, 2012  
Clock House Garden, Welwyn (GB), Stockwool Architects, 2017  
House for all : New Frankfurt, Francfort (Allemagne), NL architects & studyo architects, 2018  
BIGYard, Berlin, Zandernoth Architekten, 2010  
Ulmer Hoeh, Düsseldorf, Michels Architektur Büro, 2019  
Ursulinenhof, Hasselt (Belgique), A20 Architectes, 2021  
Les Allouvières, Romette (Gap), Romain Marlin Architecte, 2016  
Lime Tree Square, Street (GB), Feilden Clegg Bradley Studios, 2009  
EVA Lanxmeer, Culembourg (Pays-Bas)

### AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Parc Martin Luther King, Clichy Batignolles (Paris), Jacqueline OSTY & OGI, 2007  
Parc Balzac, Angers  
Aménagement d'un bassin de rétention, Yerres (91), Comptoir des projets, 2007

### AMENAGEMENTS ROUTIERS

Boulevard urbain, Vichy  
Boulevard urbain, Sud Rocade Marseille

### STATIONNEMENTS

Parkings végétalisés de Maubec (84), Roussillon (84) et des grands sites de La Sainte-Victoire (13)  
et de Saint-Guilhem-le Désert (34)



### **EQUIPE**

Clara PELTIER, urbaniste, coordination des études

Françoise BOULET-DELVILLE, paysagiste

Marie GARCIN, architecte, architecte-conseil de Manosque

Patrick COHEN, architecte du patrimoine, responsable du pôle Patrimoine culture et Aménagement durable

Parc naturel régional du Luberon

60, place Jean Jaurès • BP 122 • 84400 Apt Cedex

Tél. +33 (0)4 90 04 42 00 • [www.parcduluberon.fr](http://www.parcduluberon.fr)

### **MAITRES D'OUVRAGE**

